

Solidarité financière entre collectivités



INSTITUT
D'AMÉNAGEMENT
ET D'URBANISME

ÎLE-DE-FRANCE

Une démarche pour Paris Métropole

17 septembre 2010



1 - La suppression de la taxe professionnelle et ses effets prévisibles

(Présentation - Évry février 2010)

1 - Les principes de la réforme (rappel)

2 - Les effets en 2010... et après

3 – Prochains rendez-vous et enjeux
futurs

Ce que prévoyait la loi...

- Rapport du gouvernement présentant des **simulations détaillées** ainsi qu'une estimation de leur variation à court, moyen et long terme
- Avant le 31 juillet : annonce des mécanismes de péréquation fondés sur les **écarts de potentiel financier et de charges**
- Dans les 6 mois suivant la promulgation de la **loi de réforme des C.T.**, rapport précisant les évolutions de ressources rendues nécessaires
- **Dans les 2 mois suivants**, nouveau projet de loi et réforme de la DGF destinée à conforter sa vocation péréquatrice...

Un calendrier décalé...

- L'attente des évaluations et des propositions du gouvernement
- Le rapport Subremon - Durieux
- Une situation gelée en 2010 et 2011

2 - Évaluation des effets de la réforme (Rapport de MM Subremon et Durieux- Mai 2010)

- **Spécialisation accrue de la fiscalité locale** (Régions 40% sur ménages avant, totalité sur entreprises à présent)
- **Dynamique des bases fiscales de CVAE et CFE** (3,5% par an d'ici 2015) plus forte que celle de la TP
- **L'autonomie financière** devrait continuer de s'accroître
- Concentration du pouvoir de **fixer des taux d'imposition** sur la fiscalité ménages et sur le secteur communal

2 - Évaluation des effets de la réforme (Rapport de MM Subremon et Durieux- Mai 2010)

Pour la situation des collectivités locales en termes de péréquation

- La situation difficile du budget de l'Etat limite les perspectives : la **péréquation entre collectivités** sera donc la source principale de progrès de la réduction des inégalités entre celles-ci,
- **Pour les régions et départements** : efficacité limitée des dispositifs de péréquation prévus,
- **Pour le secteur communal de nouveaux instruments doivent être mis en place** pour remplacer les mécanismes existants (pourraient s'inspirer du FSRIF).

2 - Évaluation des effets de la réforme (Rapport de MM Subremon et Durieux- Mai 2010)

Fixation d'une méthodologie pour une nouvelle péréquation communale

1. Fixer pour une période donnée un **objectif de réduction** des inégalités communales
2. Prendre en compte simultanément des critères de ressources et de charge (notion de **pouvoir d'achat**)
3. Prendre en compte **l'ensemble des ressources fiscales**
4. Considérer la richesse globale des groupements et de leurs communes membres (**consolidation**)
5. **Favoriser l'intégration** en ne rendant bénéficiaires de la péréquation que les groupements et pas les communes membres

Rappel des enjeux futurs

1. La localisation du développement économique futur et les ressources locales
2. L'évolution du FNGIR
3. La réforme du FSRIF et des FDPTP en 2011

3 – La démarche proposée

Pistes de travail :

Il est proposé d'explorer plusieurs scénarios et caractérisés par des **objectifs clairs et chiffrés** :

- 1- Augmentation de la masse des ressources redistribuées ;
- 2 - Réduction en pourcentage des disparités globales entre territoires («à l'aveugle») ;
- 3 - Garantie qu'aucune commune ne dispose de moins de X% de la moyenne régionale ou nationale («SMIC communal»).

La rapidité avec laquelle ces objectifs peuvent être atteints sont un des enjeux des tests et conditionne l'acceptabilité de chaque proposition et peut faire l'objet de plusieurs scénarios.

3 – La démarche proposée

Quatre étapes de travail :

1 – Construction d'un nouvel indicateur de richesse

Ensemble des ressources transférées dans le cadre de la réforme de la taxe professionnelle rapporté à la population communale (1)

2 – Test de cet indicateur (effet sur la mesure des disparités)

Comparaison

- du potentiel fiscal par habitant tel qu'il était utilisé jusqu'à présent
- à ce nouvel indicateur de richesse.

(1) A partir des données mises en ligne par le ministère des finances à la fin de juillet 2010.

3 – La démarche proposée

Les étapes de travail :

3 – Construction d'un nouvel indicateur de charges

Option proposée : s'appuyer sur le **revenu déclaré par habitant**,

pour lequel nous disposons d'une information complète pour l'ensemble des communes franciliennes.

Cet indicateur est par ailleurs largement corrélé aux autres indicateurs de charge utilisés traditionnellement (parc social, nombre de bénéficiaires d'allocations.. .)

3 – La démarche proposée

Les étapes de travail :

4 – Systemes explorés

Quatre scénarios peuvent être explorés, mettant en œuvre ces indicateurs :

- Le **FSRIF reconstitué** sans application des plafonds mais en tenant compte du nouvel indicateur de richesse fiscale
- Un **FSRIF étendu** où chaque commune serait à la fois contributaire et bénéficiaire du FSRIF, le solde étant positif pour certaines négatif pour d'autres.
- Un FSRIF dont les reversements ne concernent que les communes les plus défavorisées (notion de «**SMIC communal**»).
- Un **FSRIF de croissance** dont la progression serait alimentée par un prélèvement sur l'augmentation du FNGIR des communes dont le potentiel financier par habitant serait supérieur à la moyenne régionale.

3 – La démarche proposée

Les étapes de travail :

Des choix et arbitrages réguliers sur ces options techniques

- Collectivités concernées (Toutes ou seulement les + de 5000 habitants)
 - Seuil de richesse rendant éligible au SMIC communal...
 - Barèmes de fixation des cotisations ou reversements...
- etc

Solidarité financière entre collectivités

Merci de votre attention

Une démarche pour Paris Métropole

17 septembre 2010